

La voix de l'opposition de gauche

De l' « urgence » d'instaurer un « Pacte de compétitivité industrielle » entre le gouvernement, le patronat et les syndicats.

Après les Etats généraux de l'industrie auxquels se sont prêtés les syndicats en France, le gouvernement et le Medef compte s'appuyer sur le rapport de Coe-Rexecode intitulé *Mettre un terme à la divergence de compétitivité entre la France et l'Allemagne*, une étude réalisée pour le compte du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

Vous trouverez ce rapport dans la page d'accueil du site à la rubrique *Documents* du site, en voici quelques extraits pour ceux qui n'auraient pas envie ou le temps de lire ce pavé de 236 pages.

Comment augmenter la productivité et les profits des capitalistes entreprise par entreprise en jouant sur le coût du travail, la flexibilité du temps de travail et de la main d'œuvre, en individualisant à l'extrême les conditions de travail (contrat et durée du travail) et de rémunération, donc en détruisant tous les droits collectifs des travailleurs, mesure qui ne peut que concourir à accroître la concurrence qu'ils se livrent entre eux au profit des patrons, en recourant massivement à l'intérim.

Véritable mode d'emploi de la collaboration de classe entre patronat et syndicats.

- « Il nous semble urgent d'envisager un « **Pacte de compétitivité industrielle** » entre les pouvoirs publics et les organisations syndicales et professionnelles. »

- « La structure syndicale est différente en Allemagne avec une organisation par branche qui rapproche les syndicats des entreprises et la gouvernance d'ensemble s'avère **plus pragmatique**. »

- (en Allemagne) « Les syndicats ont joué la carte de la **modération salariale** et de la compétitivité pour préserver l'emploi. »

- (en Allemagne) « Un système d'utilisation des conditions d'accords de branche a été mis en place en liaison avec les syndicats, en adaptant le temps de travail à l'activité. La politique de fidélisation du marché du travail a permis le **recours massif à l'intérim dans l'industrie**, qui a fait concurrence à l'emploi conventionné. »

- « Le secteur sidérurgique du Bade-Wurtemberg a signé des conventions de branche qui déterminent l'organisation du travail et du salaire et de la branche. Ces accords ont beaucoup **flexibilisé l'organisation du travail** avec les clauses d'exception. Chaque entreprise, en fonction des accords de branche, peut **déroger aux règles de temps de travail et de négociation salariale** pour sauvegarder son activité. »

- (en Allemagne) « Les mots d'ordre des négociations salariales au cours des dix dernières années ont été, semble-t-il, la **modération salariale** au nom d'une restauration de la compétitivité mise à mal pendant la période qui a suivi la réunification, et la préservation de l'emploi. La période précédant la crise économique, avec une forte croissance et un recul du chômage, n'a pas provoqué de remontée notable des salaires. Les syndicats se sont montrés **très conciliants** vis-à-vis de cette politique, évitant tout débat d'envergure sur la question du partage de la valeur ajoutée. »

- « La **modération salariale** a amélioré la compétitivité de l'Allemagne, dont le marché intérieur déprimé imposait aussi de se mobiliser vers l'export. Les responsables politiques affirment que cette situation n'est pas liée à la politique économique car ils ne sont pas interventionnistes, et ils se focalisent uniquement sur le cadre général des affaires. L'Allemagne est très peu interventionniste en termes de fixation du salaire minimum. La politique de modération salariale est due à la **négociation avec les partenaires sociaux**. Les syndicats ont joué la carte de la modération salariale et de la compétitivité pour préserver l'emploi. »

- (en Allemagne) « La dernière décennie a été marquée par une **flexibilisation accrue** des conditions fixées dans les négociations de branche au nom de la préservation de l'emploi. Elle a vu l'introduction de nombreux mécanismes de **flexibilisation du temps de travail et des rémunérations** dans les accords de branche, ainsi qu'une forte décentralisation de ses modalités d'application, initiée par l'accord de Pforzheim (voir encadré). Cet assouplissement est la conséquence de plusieurs facteurs :

- la volonté des entreprises de restaurer leur compétitivité ;
- l'assouplissement des conventions régionales de branches répond au besoin des syndicats de faire face au déclin de leur influence et de la couverture conventionnelle.

- « Au début des années 2000, face à une situation du marché du travail dégradée, l'Allemagne a engagé une réforme de grande ampleur du marché du travail. Les lois **Hartz**, votées entre décembre 2002 et décembre 2003, visaient à faire reculer le chômage (notamment le chômage de longue durée), en exerçant une pression pour le retour à l'emploi et à **accroître la flexibilité du marché du travail**. »

- (en Allemagne) « **Les syndicats ont géré la situation de concurrence internationale en acceptant des pactes de compétitivité.** »

- « Au-delà des économies de coûts tirées directement de l'externalisation, le recours accru à des approvisionnements dans des pays à bas coûts proches a également pesé sur les négociations salariales entre patronat et syndicats et certainement été l'un des déterminants de l'orientation consensuelle vers une **modération salariale** en Allemagne. »

- Les observateurs considèrent dans l'ensemble que la « **capacité à travailler ensemble** » pour trouver les bons compromis et prendre en compte de façon pragmatique la contrainte de compétitivité est une caractéristique profonde de l'Allemagne beaucoup moins développée en France. Le modèle de négociation en Allemagne a lui-même été adapté dans les années récentes : 1. mise en place au niveau de l'entreprise de négociations « globales » (augmentations salariales, temps et organisation flexible du travail, emploi et investissements), 2. développement de **pactes sociaux de compétitivité** (actualisés en fonction du contexte), 3. négociations d'établissement (en fonction de la situation concurrentielle propre à chacun des établissements). Les résultats macroéconomiques de l'Allemagne attestent de l'efficacité de cette approche. »

- « Dans la situation actuelle, les deux facteurs-clés sont la capacité et le désir des acteurs sociaux et publics à **travailler ensemble pour engager une politique de compétitivité** et une mesure de recalage des coûts industriels. »